

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 18 janvier 2021, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier par visioconférence.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Carole CHEVARIE Marie CORBEY Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

EST ABSENTE

M ^{me} la conseillère	Cécile CAMIRÉ
--------------------------------	---------------

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance étant tenue, exceptionnellement et temporairement, sans public conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance sera mis à la disposition du public.

2021-01-5

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-6

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-7

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2021, TENUE À 16 H

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2021, tenue à 16 h, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2021, tenue à 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-8

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion de la séance suivante de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent au procès-verbal de la séance, à savoir :

- 12 janvier 2021 : décisions CP-0121-1 à CP-0121-24 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-9

**MODIFICATION – RÉSOLUTION N° 2020-12-364, INTITULÉE :
AUTORISATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES POMPIERS À
TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

DE modifier la résolution n° 2020-12-364 en remplaçant le 7e alinéa :

« **ATTENDU QUE** la Ville de Port-Cartier prévoit la formation de douze (12) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire; »

Par l'alinéa suivant :

« **ATTENDU QUE** la Ville de Port-Cartier prévoit la formation de vingt-six (26) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, répartie comme suit :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

- 6 candidats à la formation **Pompier 1;**
- 5 candidats à la formation **Opérateur d'autopompe;**
- 3 candidats à la formation **Officier 1;**
- 12 candidats à la formation sur la **Sécurité des véhicules électriques, hybrides et à pile à combustible; ».**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-10

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2020-323, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2015-243 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Mario GAUMONT et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2020-323, intitulé « Règlement modifiant le *Règlement n° 2015-243 sur le traitement des élus municipaux* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-11

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-324, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AUX NORMES APPLICABLES AUX CHENILS »

CONSIDÉRANT qu'en date du 30 novembre 2020, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-20-04 (1);

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption d'un second projet de règlement n° PR-20-04 (2) le 14 décembre 2020, et à la publication d'un avis le 4 janvier 2021 concernant la possibilité de formuler des demandes de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'adopter le règlement n° 2021-324, intitulé : « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151* quant aux normes applicables aux chenils ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-12

MOUVEMENT DU PERSONNEL – DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en décembre 2020, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

BACON, Cédric	Surveillant aux activités sportives (étudiant)	2020-12-12
TREMBLAY, Xavier	Surveillant aux activités sportives (étudiant)	2020-12-14
LANGELIER, Éric	Technicien informatique	2020-12-14

TERMINAISON

DALLAIRE, Allison	Concierge temporaire	2020-12-11
-------------------	----------------------	------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-13

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-00035 – 5, PLACE MCCORMICK

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER (ci-après appelée « Ville »), conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, a adopté le règlement numéro 2004-024, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

N° 2020-00035

Demande faite par M. René LECLERC, copropriétaire, concernant l'immeuble sis au 5, place McCormick, à Port-Cartier – Lot 4 692 909 du cadastre du Québec (zone 24H); le but de cette demande est de régulariser l'empiètement en cour avant du garage attenant de 3,05 mètres plutôt que 1 mètre, tel que prévu au Règlement de zonage 2009-151;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville en date du 15 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la greffière a publié le 28 décembre 2020 (corrigé le 12 janvier 2021), l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande ou aucun commentaire n'a été reçu en rapport avec cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'accepter cette

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville accorde une dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 5, place McCormick, à Port-Cartier– Lot 4 692 909 du cadastre du Québec (zone 24H), et qu'en conséquence, il soit reconnu et accepté, à toutes fins que de droit que, nonobstant la réglementation en vigueur, de déroger afin de régulariser l'empiètement en cour avant du garage attenant de 3,05 mètres plutôt que 1 mètre, tel que prévu dans le Règlement de zonage 2009-151.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-14

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-00036 – 5050, RUE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER (ci-après appelée « Ville »), conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, a adopté le règlement numéro 2004-024, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

N° 2020-00036

Demande faite par M^{me} Marlène VICTOIRE, copropriétaire, concernant l'immeuble sis au 5050, rue des Pionniers, à Port-Cartier – Lot 4 395 246 du cadastre du Québec (zone 111F); le but de cette demande est de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 6 mètres de la ligne de rue avant plutôt que 9 mètres, tel que prévu au Règlement de zonage 2009-151;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville en date du 15 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la greffière a publié le 28 décembre 2020 (corrigé le 12 janvier 2021), l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande ou aucun commentaire n'a été reçu en rapport avec cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville accorde une dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 5050, rue des Pionniers, à Port-Cartier – Lot 4 395 246 du cadastre du Québec (zone 111F), et qu'en conséquence, il soit reconnu et accepté, à toutes fins que de droit que, nonobstant la réglementation en vigueur, de déroger afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 6 mètres de la ligne de rue avant plutôt que 9 mètres, tel que prévu au Règlement de zonage 2009-151.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-15

ACCEPTATION – MODIFICATION – DEMANDE DE PERMIS – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N° 2020-0014 — IMMEUBLE DU 41, AVENUE PARENT

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter la modification de la demande de permis concernant la rénovation de la façade du bâtiment situé au 41, avenue Parent, selon les recommandations soumises par le comité consultatif en urbanisme (CCU) à cet égard, le 15 décembre 2020 et conformément à l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) quant à ces travaux, faisant l'objet de résolution n° 2020-07-216.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-16

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS - MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 - TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60686420

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 35 425,75 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 3 542,58 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60686420, datée du 10 décembre 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-17

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 6 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-TC-20200301-01 – DEXTER QUÉBEC INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 470 538,25 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 47 053,83 \$, taxes en sus, à l'entreprise

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DEXTER QUÉBEC INC., en paiement du décompte numéro 6 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20200301-01, le tout conformément au décompte numéro 6 daté du 18 décembre 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 janvier 2021 et **conditionnellement à la réception des quittances applicables.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-18

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT SPÉCIFIQUE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-SPI-20200515-01 – ENGLOBE CORP. – FACTURE N° 00024313

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 11 997 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement pour le mandat spécifique quant aux services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20200515-01, le tout conformément à la facture n° 00024313, datée du 16 décembre 2020 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-19

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE PÉDOLOGIQUE POUR LE PROJET DE STABILISATION DU SECTEUR DE LA PLAGE ROCHELOIS – ENGLOBE CORP. – FACTURE N° 00023512

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 14 450 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement pour les services professionnels visant la réalisation d'une étude pédologique pour le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois, le tout conformément à la facture n° 00023512, datée du 11 décembre 2020 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-20

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

DE procéder au renouvellement du portefeuille d'assurances se composant de la police n° MMQP-03-097022, que la VILLE DE PORT-CARTIER détient et contracte auprès de LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, pour la période du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022, le tout tel que soumis au

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

conseil municipal à l'occasion de la commission permanente du 12 janvier 2021, sujet aux ajustements pouvant s'imposer selon le Service du greffe;

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 320 839 \$, taxes incluses, à GROUPE ULTIMA INC., pour le renouvellement de ce portefeuille d'assurances, tel que susdit et sous réserve des susdits ajustements éventuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-21

AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RACCORDEMENT ET DÉMANTÈLEMENT DU PUIXS DE LA BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS – GOLDER ASSOCIÉS LTÉE – FACTURE N° 1122962

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 20 700 \$, taxes en sus, à l'entreprise GOLDER ASSOCIÉS LTÉE, en paiement pour les services professionnels rendus pour les travaux de raccordement et démantèlement du puits de la BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS, le tout conformément à la facture n° 1122962 datée du 12 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-22

ÉTABLISSEMENT ET APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'établir et d'approuver les dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2021, comme suit :

- Rémunérations versées selon la convention collective – Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Port-Cartier (CSN);
- Rémunérations versées selon les « Conditions de travail des cadres »;
- Rémunérations versées selon le « Règlement sur le traitement des élus municipaux »;
- Rémunérations versées aux pompiers partiels de Port-Cartier, selon la convention collective – Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Port-Cartier;

Cotisations de l'employeur

- Régie des rentes du Québec (R.R.Q.);
- Assurance-emploi ;
- Fonds des services de santé (FSS);
- Commission des normes et de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
- Régime québécois d'assurance parentale (RQAP);
- Assurances collectives;
- Fonds de pension et REER collectif;
- Bons de repas – Repas;
- Club social de la Ville de Port-Cartier;
- Remboursement des dépenses des employés (politique P-2003-01) et des élus (règlement n° 2003-003 et ses amendements);

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

 N° de résolution
ou annotation
Autres

- Frais de poste et transport de marchandises;
- Téléphonie (Telus, Telus mobilité, Groupe pages jaunes, Global Star et Télmatik);
- Alimentation (IGA / Provigo);
- Licence radio;
- Système d'alarme ;
- Assurances;
- Publicité : journaux, radio, revues et télévision;
- Immatriculation des véhicules;
- Cotisation à des associations et abonnements annuels;
- Électricité;
- Analyse de l'eau;
- Remboursement de la dette à long terme;
- Frais bancaires;
- Quote-part de la MRC et de l'OMH;
- Timbres judiciaires;
- Frais reliés à la formation;
- Achat de propane;
- Services informatiques.

CONTRATS ET ENTENTES

NOM DU FOURNISSEUR	PRODUIT OU SERVICE
ACCEO SOLUTIONS INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des logiciels et assistance aux utilisateurs
AIR LIQUIDE CANADA INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Dioxyde de carbone - Location de réservoir et de cylindres
ALARME MICRO TECHNIQUE (9092-6536 QUÉBEC INC.)	<ul style="list-style-type: none"> • Service de télésurveillance
AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. / NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation usine de filtration de l'eau
CLUB LIONS DE PORT-CARTIER	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des patinoires extérieures – Secteur Port-Cartier
BESNIER DION RONDEAU S.E.N.C. AVOCATS	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des affaires pénales
BRENNTAG CANADA INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Chlore
CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)	<ul style="list-style-type: none"> • Location camion intervention – Sécurité Incendie
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (C.R.S.B.P.) DE LA CÔTE-NORD INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement de serveur – Bibliothèque de Port-Cartier
COBA, LOGICIELS DE GESTION INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien du logiciel RH Paie
DAUMEX COTE NORD INC.	<ul style="list-style-type: none"> • Transport conteneur (lieu d'enfouissement de Sept-Îles) • Enlèvement des ordures • Contrat d'enlèvement de la neige – Secteur Rivière-Pentecôte

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

ÉDILEX INC.	<ul style="list-style-type: none"> Logiciel – Rédaction appel d’offres
GOLDER ASSOCIÉS LTÉE	<ul style="list-style-type: none"> Suivi annuel des eaux souterraines au site d’enfouissement sanitaire / Neiges usées
GRAYMONT (QC) INC.	<ul style="list-style-type: none"> Chaux hydratée en vrac
HARNOIS GROUPE PÉTROLIER	<ul style="list-style-type: none"> Huile à chauffage/diesel/essence sans plomb
J.A. LARUE INC.	<ul style="list-style-type: none"> Location d’un souffleur
JEAN FOURNIER INC.	<ul style="list-style-type: none"> Location bouteur
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	<ul style="list-style-type: none"> Pass 10 – Traitement eau potable
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Sûreté du Québec
MRC DE SEPT-RIVIÈRES	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat avec les Archives nationales du Québec
NETTOYEUR DOMINO ENR.	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage de vêtements de travail
NUMÉRIK SOLUTIONS D’AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Photocopies mensuelles pour les photocopieurs de l’hôtel de ville, garage municipal, sécurité incendie et Service des loisirs Service de location de photocopieurs
PG SOLUTIONS NC.	<ul style="list-style-type: none"> Support technique logiciel urbanisme
PRODUITS CHIMIQUES SODROX	<ul style="list-style-type: none"> Soude caustique
PROPANE NORD CÔTIER	<ul style="list-style-type: none"> Propane Zamboni, garage municipal et usine de filtration
R.S.W. OPTIMISATION INC.	<ul style="list-style-type: none"> Gestion et optimisation – Énergie
RESSOURCE DE RÉINSERTION «LE PHARE»	<ul style="list-style-type: none"> Opération du centre de tri des matières recyclables Destruction de documents Refuge des animaux
SERVICES DE SÉCURITÉS NEPTUNE	<ul style="list-style-type: none"> Gardiennage de sécurité (CEL’A)
TAXI UNIS	<ul style="list-style-type: none"> Répartition des appels - Travaux publics
VILLE DE SEPT-ÎLES	<ul style="list-style-type: none"> Enfouissement sanitaire

M^{me} la conseillère Patricia COUETTE s’abstient de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l’ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d’intérêts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2021-01-23

SUBVENTION 2021 – CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

5155

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'accorder une subvention au montant de 96 715 \$ au CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI, pour l'année 2021, afin d'aider celui-ci dans la poursuite de ses activités culturelles.

Cette subvention sera versée comme suit :

Le 4 mars 2021 :	32 238 \$
Le 1 ^{er} avril 2021 :	32 238 \$
Le 3 juin 2021 :	32 239 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-24

SUBVENTION 2021 – LA MAISON DES JEUNES DE PORT CARTIER INC. – ORGANISME DE LOISIRS RECONNU DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser à LA MAISON DES JEUNES DE PORT CARTIER INC. une subvention au montant de 3 175 \$ afin de lui permettre de poursuivre ses actions favorisant l'activité physique et culturelle des résidents de la municipalité pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-25

SUBVENTION 2021 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une subvention au montant de 252 700 \$ à DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER pour l'année 2021, afin d'aider celle-ci dans la poursuite de ses activités de développement industriel et commercial.

Cette subvention sera versée comme suit :

Le 4 mars 2021 :	63 175 \$
Le 1 ^{er} avril 2021 :	63 175 \$
Le 13 mai 2021 :	63 175 \$
Le 3 juin 2021 :	63 175 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-26

SUBVENTION 2021 – LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accorder une subvention au montant de 26 454 \$ à LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER, pour l'année 2021, afin de l'aider dans la poursuite de ses activités;

D'autoriser la trésorière à verser cette subvention ainsi :

5156

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Le 4 mars 2021 : 8 818 \$
Le 1^{er} avril 2021 : 8 818 \$
Le 3 juin 2021 : 8 818 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-27

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 85 000 \$, soit la contribution de 2021, à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Port-Cartier, représentant la quote-part de la Ville de Port-Cartier pour cet organisme, de la façon suivante :

Le 13 mai 2021 : 28 333 \$
Le 8 juillet 2021 : 28 333 \$
Le 9 septembre 2021 : 28 334 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-28

MANDAT ET SUBVENTION 2021 – SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

DE confier à la SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE PORT-CARTIER le mandat de procéder aux travaux d'horticulture servant à l'embellissement de la Ville, pour l'année 2021, selon les termes et aux conditions d'un contrat à cet effet à être rédigé par le Service du greffe;

DE verser à cette société, pour ce faire et après signature d'un tel contrat, un montant de 65 000 \$ à titre de subvention, payable de la façon suivante :

Le 1^{er} avril 2021 : 21 666 \$
Le 13 mai 2021 : 21 666 \$
Le 8 juillet 2021 : 21 668 \$

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à négocier, conclure et signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, le contrat ci-dessus envisagé de même que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-29

ATTRIBUTION DE LA PORTION ANNUELLE DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le bail intervenu entre la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC et la VILLE DE PORT-CARTIER, en février 2006, pour la location de locaux à la SÛRETÉ DU QUÉBEC, prévoit que si le locataire quitte après 10

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

ans, une ristourne de 180 000 \$ doit être versée par la VILLE DE PORT-CARTIER, alors que si le locataire quitte après 15 ans, la ristourne est de 270 000 \$, tandis que si le locataire quitte après 20 ans, la ristourne est de 360 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par les vérificateurs en 2009 afin de créer une réserve financière pour parer à l'éventualité pour la VILLE DE PORT-CARTIER de devoir payer l'une ou l'autre de ces ristournes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

D'affecter une somme de 18 000 \$, en 2021, à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la VILLE DE PORT-CARTIER, dans la réserve financière intitulée « Excédent de fonctionnement affecté – Réserve financière concernant le bail avec la Société immobilière du Québec ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-30

SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES – L'ORDRE LOYAL DES MOOSE LOGE 2076 PORT-CARTIER INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 5 235,51 \$ à l'organisme L'ORDRE LOYAL DES MOOSE LOGE 2076 PORT-CARTIER INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2021 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 50, rue Élie-Rochefort à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-31

SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES – LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SHELTER BAY NO: 4355

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 6 662,12 \$ à l'organisme LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SHELTER BAY NO: 4355 et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2021 dues par cet organisme pour l'immeuble et situé au 7, boulevard des Îles à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-32

SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES – CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 173,68 \$ à l'organisme CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2021 dues par cet organisme pour l'immeuble loué et situé sur les terres du domaine de l'état.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-33

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES –
PC EXTRÊME PAINTBALL**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 106,34 \$ à l'organisme PC EXTRÊME PAINTBALL et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2021 dues par cet organisme pour l'immeuble loué et situé sur les terres du domaine de l'état.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-34

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES – LE
CERCLE DE FERMIERES PORT-CARTIER**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 4 924,58 \$ à l'organisme LE CERCLE DE FERMIERES PORT-CARTIER et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2021 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 7, rue Plante, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-35

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES –
CLUB L'AGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 4 746,26 \$ à l'organisme CLUB L'AGE D'OR RIVIÈRE-PENTECÔTE et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2021 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 4351, des Pionniers, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-36

**SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES –
CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 10 557,90 \$ à

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

l'organisme CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales 2021 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 9, boulevard des Îles à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-37

SUBVENTION ET COMPENSATION POUR LES TAXES FONCIÈRES ET TAXE D'ORDURE – BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier verse une subvention de 13 147,08 \$ à l'organisme BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes foncières municipales et de la taxe d'ordure 2021 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 816 S, route 138, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2021-01-38

NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'entériner la candidature de M. Olivier POULIN pour combler le poste vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-39

APPUI – PRÉSENTATION DU PROJET DE VILLAGE-RELAIS DE LA VILLE DE PORT-CARTIER AUPRÈS DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le programme de Village-relais du ministère des Transports du Québec favorise le développement local et régional en ayant comme objectif d'accroître la sécurité routière et de contrer les effets de la fatigue au volant;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Port-Cartier de signifier à la MRC DE SEPT-RIVIÈRES la volonté de se porter candidate pour l'obtention du label Villages-relais;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier répond aux critères de base qui sont d'être située sur une route stratégique priorisée par le ministère des Transports, de compter moins de 10 000 habitants et qu'elle possède tous les services de base exigés par la charte qualité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier a la capacité d'offrir des aménagements de qualité, tout en répondant à un objectif de sécurité routière et de développement local et régional;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'appuyer la candidature de Ville de Port-Cartier afin que la Ville de Port-Cartier signifie son intérêt à la MRC DE SEPT-RIVIÈRES de devenir « Village-Relais » et lui demande de recommander sa candidature au ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-40

REJET DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA REMISE EN SERVICE DES QUAIS FLOTTANTS À LA PROMENADE DE LA RIVIÈRE AUX ROCHERS – PROJET N° VPC-STP-SPI-20200923-01

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres sur invitation, pour des services professionnels visant la réalisation d'une étude pour la remise en service des quais flottants à la promenade de la rivière aux Rochers, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20200923-01;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 20 novembre 2020, une (1) soumission a été reçue pour ce projet, soit celle de FNX-INNOV INC., tel qu'il appert du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que le montant soumissionné dépasse largement le seuil budgété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE rejeter la soumission reçue pour les services professionnels visant la réalisation d'une étude pour la remise en service des quais flottants à la promenade de la rivière aux Rochers, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20200923-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 14 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-01-41

SUBVENTION 2021 – CLUB DE L'ÂGE D'OR LES VIVE LA JOIE DE PORT-CARTIER ET CLUB DE L'ÂGE D'OR LES PIONNIERS DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accorder une subvention mensuelle de 3 000 \$, ainsi qu'un montant annuel de 1 500 \$ pour le déneigement à verser au prorata du service utilisé pour l'année 2021, conjointement aux CLUB DE L'ÂGE D'OR LES VIVE LA JOIE DE PORT-CARTIER et au CLUB DE L'ÂGE D'OR LES PIONNIERS DE PORT-CARTIER, afin de pourvoir au versement du loyer pour assurer la poursuite de leurs activités;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE cette subvention entre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021;

D'autoriser la trésorière à verser cette subvention au montant de 3 000 \$ mensuellement à compter du 1^{er} avril 2021, ainsi que le montant déterminé au prorata du service utilisé pour les frais de déneigement;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'entente à intervenir ainsi que tout autre document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il n'a rien de particulier à mentionner. Il aimerait souhaiter à tous les citoyens et citoyennes une bonne année 2021.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il n'a rien de particulier à mentionner. Il transmet ses vœux de bonne année en souhaitant de la santé et de la patience.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE CAROLE CHEVARIE

Elle souhaite bonne année à tous, de la santé et surtout prenez soin de votre santé mentale, c'est très important pour passer au travers de la pandémie.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE MARIE CORBEY

Elle transmet ses vœux de bonne année. Elle mentionne que lors de la dernière rencontre de la SADC à laquelle elle a participé, des subventions pour 15 projets, représentant un montant de 288 760 \$ ont été remises.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE PATRICIA COUETTE

Elle souhaite bonne année aux citoyens, santé et patience. Elle mentionne que le comité LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE est toujours à la recherche d'une ressource pour l'entretien de la patinoire.

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il souhaite bonne année à tous. Il mentionne que l'ensemble des préfets de la Côte-Nord demanderont un changement de palier afin de revenir en zone orange ou jaune.

Il mentionne également qu'il a présidé une première rencontre du comité de relance du complexe intégré d'Arbec la semaine dernière. M. le ministre délégué à la Côte-Nord Jonathan JULIEN et sa conseillère politique régionale M^{me} Émilie PAQUETTE, la députée M^{me} Lorraine RICHARD, M. Romain PRÊCHEUR d'ARCELORMITTAL MINES CANADA, le président de la Chambre de commerce de Port-Cartier M. Michel GIGNAC, le maire de Sept-Îles M. Réjean PORLIER, Messieurs Gilles COUTURE et Bernard GAUTHIER de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER ainsi que les hauts dirigeants d'Arbec étaient présents. Ce fut une belle rencontre qui peut

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

nourrir l'espoir de redémarrer l'entreprise et de développer le projet de biocarburant et de complexe intégré.

Il ajoute que la MRC de Sept-Rivières embauchera demain un nouvel agent de développement économique.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'a été reçue de la part des citoyens ou des journalistes.

2021-01-42

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 18 janvier 2021 soit levée à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière**

AC/bb/lal

**Alain THIBAUT
Maire**